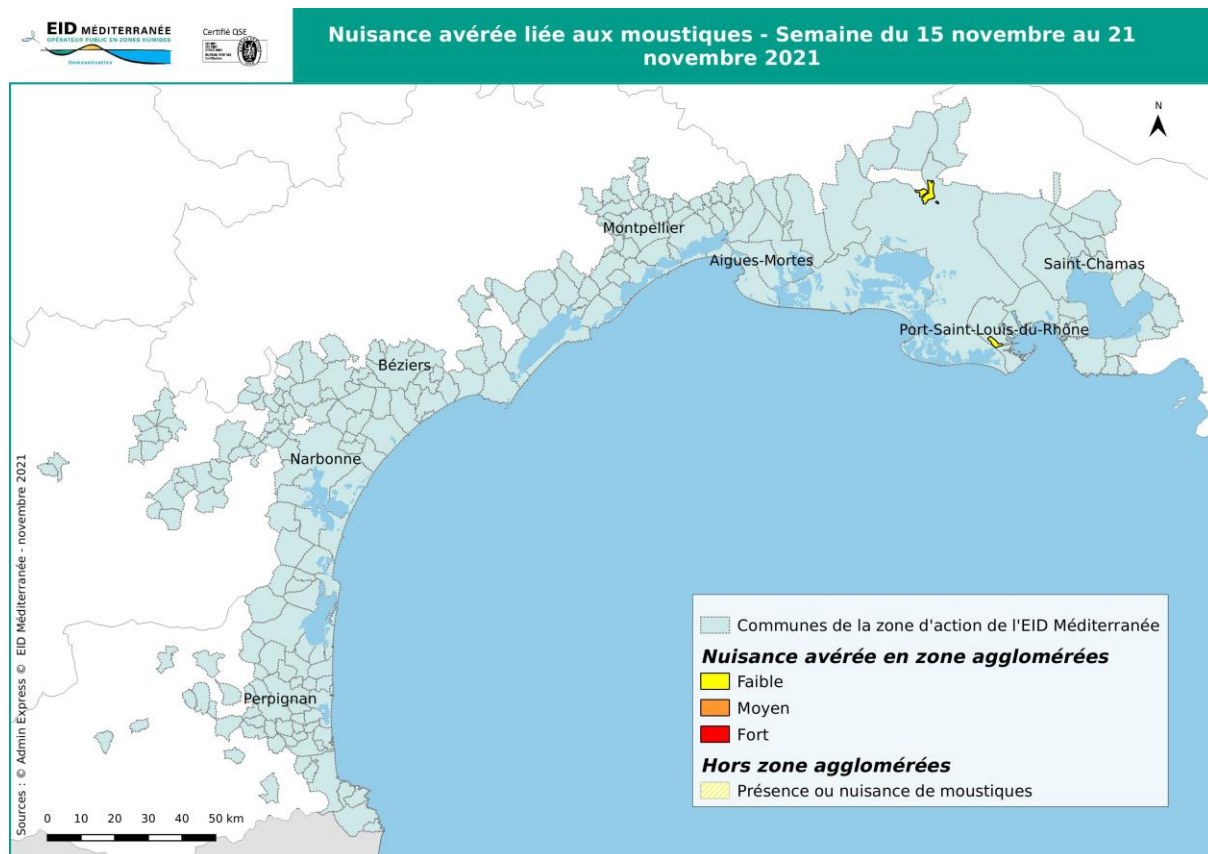


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 15 au 21 novembre 2021



#### Au cours de la semaine du 15 novembre 2021 :

Le niveau des populations de moustiques dits « ruraux » (issus des zones humides littorales et rétro-littorales) reste très bas voire nul au niveau des zones humides et aucune nuisance n'est observée ni remontée en zones agglomérées. Les dernières éclosions d'*Aedes detritus* survenues en zones humides ont été traitées par voies terrestre et aérienne.

Plus de 210 hectares ont été traités en zones humides contre les larves d'*Aedes detritus*, dont 70 % par avion. Le total des superficies traitées en zones humides en 2021 à ce jour est inférieur à 23 000 hectares (ha). Même si l'année n'est pas encore terminée, le millésime 2021 devait être le plus bas, quantitativement, depuis au moins 30 ans.

L'événement majeur de l'année 2021 a fait suite, sans contexte, à l'épisode pluvieux enregistré le 3 septembre sur le littoral, situé à l'est de Montpellier, et, à un degré moindre, dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône. Ces pluies ont provoqué des éclosions larvaires d'une rare densité.

### **À compter du 22 novembre 2021 :**

Selon les prévisions météorologiques, de nouvelles submersions seraient attendues en zones humides ces prochains jours et peut-être même l'épisode pluvieux le plus marquant sur certains territoires. Les services de l'EID Méditerranée sont attentifs à l'évolution de ce possible épisode méditerranéen.

Le risque d'une forte nuisance due aux moustiques en zones agglomérées est globalement nul.

***À l'instar des années précédentes, le bulletin opérationnel hebdomadaire étant calé sur la biologie et l'éthologie des moustiques « ruraux », l'évolution des situations s'opère désormais, en période automnale / hivernale, sur plusieurs semaines. Ce numéro est donc le dernier de l'année 2021.***

### **Situation par département :**

► **Bouches-du-Rhône** : Sur le plan des superficies traitées, la fin de l'été a contribué à rapprocher le total par rapport à 2020 (6 130 hectares) mais 2021, avec 5 535 hectares, reste bien en dessous de la moyenne 2016-2020, s'élevant à 7 000 hectares. Ce sont essentiellement les traitements à l'embouchure du Grand-Rhône qui pèsent pour 80 % sur ce total.

► **Gard** : Cette année confirme la diminution des superficies traitées dans ce département, avec 3 715 hectares, au lieu de 5 300 ha en 2017 (5 362 ha, en moyenne des 5 dernières années). On note néanmoins des précipitations notables tombées en quelques heures, en septembre, par exemple.

► **Hérault** : L'année est basse sur le plan des superficies traitées (6 363 ha), par rapport à la moyenne des 5 dernières années (7 465 ha), même si l'épisode majeur survenu début septembre a quelque peu compensé : 1 600 ha traités en 2 semaines.

► **Aude** : À l'instar des autres départements, le cumul des superficies traitées, avec 3 905 hectares, reste en dessous de la moyenne des 5 dernières années, s'élevant à 5 830 ha. On note néanmoins des traitements réalisés ces derniers jours par avion sur certaines zones humides halophiles (milieux salés).

► **Pyrénées-Orientales** : Encore des traitements, ces derniers jours, en zones humides, dont un par avion, réalisé sur Le Bourdigou, à Torreilles, et sur la partie nord de l'étang de Canet, vendredi 19 novembre. Le total, à ce jour, des superficies traitées en 2021 s'élève à 3 310 hectares, soit en retrait vis-à-vis des moyennes 2016-2020, de 4 268 ha. Le déficit hydrique explique également cela, mais l'extrême sensibilité de l'étang de Salses au moindre mouvement de la mer fait que les statistiques des traitements exécutés sur cette partie de la zone d'action de l'EID-Med est la moins basse, par rapport à la moyenne générale.

